



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 juin 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au centre culturel et communautaire situé au 350 chemin Val-des-Lacs le 29 juin 2022 à 19h00.

Sont présents à cette séance, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Absent : Messieurs André Marcotte et Gilles Tremblay

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Questions sur l'ordre du jour

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en retirant le point no. 2 et 5 tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire
Questions sur l'ordre du jour
Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire
Adoption de l'ordre du jour

1. Dépôt des états financiers 2021
- ~~2. Affectation au fonds de roulement~~
3. Demande de démission sur le comité RHAJ de Me Mercille
4. Autorisation d'affichage pour le poste de Directrice générale et greffière
- ~~5. Nomination au poste de Directrice générale et greffière~~
6. Demande de dérogation mineure DM 2022-03 – 150 ch. du lac Joseph
7. Achat d'un réservoir à essence pour les travaux publics

Période de questions
Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 juin 2022

2022-06-147

1. Dépôt des états financiers 2021

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers par les vérificateurs externes en date du 27 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dépôt a été précédé d'un avis public conformément à l'alinéa 2 de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT la présentation des éléments importants des états financiers lors de la présente séance ;

Monsieur Steven Minty accepte le dépôt des états financiers pour l'année 2021.

2022-06-148

2. Demande de démission sur le comité RHAJ de Me Mercille

CONSIDÉRANT la création du comité RHAJ sous la résolution 2022-04-93 ;

CONSIDÉRANT l'article 82 du *Code municipal du Québec* qui mentionne que les comités sont composés des membres du conseil uniquement ;

CONSIDÉRANT QUE Me Mercille ne fait pas partie des membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande à Me Mercille sa démission au sein du comité RHAJ.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière par intérim, madame Caroline Champoux à effectuer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-149

3. Autorisation d'affichage pour le poste de Directrice générale et greffière

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directrice générale et greffière est vacant depuis le mois d'avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la Municipalité, celle-ci doit combler ce poste ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière par intérim, madame Caroline Champoux à effectuer l'affichage pour le poste de Directrice générale et greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 juin 2022

2022-06-150

4. Demande de dérogation mineure DM 2022-03 – 150 ch. du lac Joseph

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-2022-03, pour le lot 6162042 situé en bordure du chemin du Lac Joseph.

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur une fondation de pieux, alors que l'article 24 du règlement de construction numéro 369-02 ne permet pas ce type de fondation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le CCU ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure datée du 26 avril 2022 a été déposée par Holly Mcintyre et Benoit Bazinet, accompagnée des documents exigés pour une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été complétée selon les règles de l'art et dans le respect des exigences de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de règlement sur les dérogations mineures 423-19-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni les documents demandés ;

CONSIDÉRANT QUE refuser cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fourni une approbation de leur projet par une firme d'ingénieurs spécialisées en la matière (avec sceau et signature de l'ingénieur) ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à la majorité des conseillers présents.

Dissident : M. Hébert

QUE le conseil permet la dérogation mineure 2022-03 pour la construction d'une résidence unifamiliale sur une fondation de pieux sur le lot 6162042 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité des conseillers.

5. Achat d'un réservoir à essence pour les travaux publics

2022-06-151

CONSIDÉRANT le temps et l'argent que l'approvisionnement en essence représente pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 juin 2022

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Pétrole Pagé pour l'achat d'un réservoir double fond d'une capacité de 2 275 litres avec cabinet au montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables incluant la livraison ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil autorise l'achat d'un réservoir à essence au montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement avec un amortissement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Période de questions

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19h19.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale par intérim